



Communiqués

Taux de cotisation 2015 de la CSST

En baisse pour une quatrième année consécutive

Québec, le 15 mai 2014

Aujourd'hui, le conseil d'administration de la CSST a déterminé le taux moyen de cotisation pour l'année 2015 pour les employeurs. Ce taux a été fixé à 1,94 \$ du 100 \$ de masse salariale, une baisse de 0,08 \$, soit 4 %, par rapport à 2014. Le taux de cotisation est en baisse de 11 % depuis 2011 et il représente le taux le plus bas depuis les douze dernières années.

Les bons résultats observés en 2013 sur les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), jumelés à la saine gestion des opérations, permettent à la CSST d'abaisser le taux de cotisation en 2015. De plus, au cours des cinq dernières années, ces éléments ont permis de ramener le taux de capitalisation de 70 % à 95 %.

« C'est une bonne nouvelle pour les entreprises du Québec. Elles bénéficient ainsi du résultat des efforts conjugués de la CSST, des travailleurs, des employeurs et des partenaires, qui ont permis de réduire de 34 % le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles depuis 2004. Ces résultats nous encouragent à poursuivre collectivement nos actions en vue de faire de la santé et de la sécurité du travail une valeur de société partagée par tous », a déclaré le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, M. Michel Després.

À propos de la CSST

La CSST est l'un des principaux acteurs de l'économie, qui soutient les employeurs et les travailleurs du Québec dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. En 2013, près de 90 000 lésions ont été recensées et les prestations versées par la CSST aux victimes totalisaient 1,9 milliard de dollars. Près de 200 000 employeurs cotisaient à la CSST et plus de 3,7 millions de travailleurs bénéficiaient de sa couverture d'assurance. La CSST fait de la prévention un engagement quotidien et de la sécurité du travail une valeur de société. Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs.

Pour en savoir davantage sur la mission de la CSST, visitez notre site Web, au www.csst.qc.ca.

Source : http://www.csst.qc.ca/salle_de_presse/actualites/2014/Pages/15-mai-quebec.aspx